



**CAUE**  
**FINISTÈRE**

CONSEIL D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME ET  
DE L'ENVIRONNEMENT

REÇU LE

23 NOV. 2023

Quimper,  
Le 16 novembre 2023

Mairie de Porspoder  
Monsieur Yves ROBIN, maire  
1 rue de la mairie  
29840 PORSPODER

| MAIRIE DE PORSPODER      |                                     |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Arrivée le :             |                                     |
|                          | VISAS                               |
| Le Maire                 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1 <sup>er</sup> adjoint  | <input type="checkbox"/>            |
| 2 <sup>ème</sup> adjoint | <input type="checkbox"/>            |
| 3 <sup>ème</sup> adjoint | <input type="checkbox"/>            |
| 4 <sup>ème</sup> adjoint | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 <sup>ème</sup> adjoint | <input type="checkbox"/>            |
| Secrétaire               | <input type="checkbox"/>            |
| Conseillers              | <i>Manuel Combes</i>                |

*O → Kautu'*

### BORDEREAU D'ENVOI

| Objet                                                                                                             | Nb<br>d'ex | Observations                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------|
| Convention programme<br>Chifoumi édition 2023-2024<br>pour la transformation de la<br>cour du Spernoc à Porspoder | 1          | Pour attribution après signature |

Aude PHILIPPE  
Assistante de direction  
CAUE du Finistère



# CONVENTION

Cours d'école CHIFOUMI

Edition 2023-2024 | PORSPODER

## ENTRE

**l'association Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère** représentée par son président Monsieur Didier Guillon, ci-après désigné « le CAUE »,

**La commune de PORSPODER**, représentée par son maire M. Yves ROBIN, ci-après désignée « la commune »,

Et **ONESIME**, représentée par Mme Marie GUENGANT-JIRA mandataire du groupement retenu dans le cadre du programme CHIFOUMI, ci-après désignée « les prestataires »

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 – Objet de la convention

La commune missionne les prestataires pour un accompagnement de la transformation de la cour de l'école publique du Spernoc, dans le cadre du programme CHIFOUMI 2023-2024 coordonné par le CAUE.

### Article 2 – Cadre de la prestation : le programme CHIFOUMI

*Lieu de vie et d'apprentissage au quotidien, la cour d'école mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, espace sportif et ludique, jardin ou terrain d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant.*

*Dans la continuité de l'accompagnement permanent des collectivités finistériennes à la transformation de leurs espaces, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses sur la question des cours d'école, et faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces micro-sujets complexes à l'économie limitée, le CAUE 29 a décidé d'initier une consultation groupée et expérimentale pour faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.*

*Abordée sous l'angle des usages, du confort d'été, de la désimperméabilisation, de la végétalisation, de la biodiversité, la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée. Ici et là, les espaces de cours évoluent. Le programme CHIFOUMI a pour ambition de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usager.es et conçus avec les gestionnaires, présentant des modalités et des solutions adaptés aux communes rurales et petites villes finistériennes.*

*Les communes de Guiler-sur-Goyen, Le Guilvinec, Pont-l'Abbé et Porspoder, qui avaient sollicité l'accompagnement du CAUE 29 sur le sujet, ont décidé de s'engager dans cette première édition (2023-2024) avec cinq cours d'écoles publiques aux situations et profils variés.*

Les objectifs, modalités de la mission et descriptions des 5 cours sont consignés dans le cahier des charges, en annexe de cette convention. Les prestataires sont tenus de s'inscrire dans la continuité de ces ambitions partagées, en respectant les « règles du jeu ».

### **Article 3 – Durée de la convention**

La mission se déroulera entre octobre 2023 et fin décembre 2024.

### **Article 4 - Calendrier**

La mission se déroulera selon les étapes dont le détail est annexé à la présente convention. Le calendrier pourra faire l'objet d'adaptations légères. Une modification de la méthodologie sera possible en cours de mission, en accord avec la commune et le CAUE, sans évolution de l'enveloppe allouée à la rémunération en premier lieu. Le déroulé devra inclure à minima 4 réunions du comité de pilotage (parties prenantes communales et CAUE du Finistère) dont une réunion de lancement et une réunion de clôture.

Une information sur les obligations règlementaires et de sécurité sera délivrée par le bureau de contrôle partenaire aux prestataires des 4 communes en novembre 2023. Cette prestation fait l'objet d'un cofinancement de la part du CAUE et des 4 communes. Des élus et/ou services techniques des communes pourront y assister.

Le livrable devra être restitué à la commune et au CAUE au plus tard fin décembre 2024.

## Article 5 – Les prestataires

### Attendus

- diagnostic de l'existant et des usages, conception et suivi de la réalisation et/ou réalisation (y compris gestion des dépenses de l'enveloppe travaux pour le compte de la commune).
- attention portée à la qualité environnementale (perméabilité des sols, plantations...), à la qualité d'usage (générosité, justesse, ergonomie et sécurité des aménagements) et à l'entretien.
- attention portée à l'existant, emploi de ressources locales et limitation des exports de matière.
- implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (élèves, équipe enseignante, agents périscolaire, agents d'entretien, parents d'élèves...) : concertation et apprentissage par le projet.
- réalisation des travaux au maximum en régie et/ou par l'équipe et/ou en chantier participatif.
- constitution d'un livrable (état des lieux, projet, palette végétale, éventuels détails techniques et/ou notice de mise en œuvre, bilan économique, dossier de photos...).

Le bureau de contrôle partenaire de la démarche sera associé à la certification des éventuelles structures de jeu sur-mesure. Les aires de jeux devront être contrôlées et validées avant ouverture au public.

*L'objectif n'est pas la réfection totale des cours concernées, irréaliste dans le budget alloué, mais bien une transformation partielle, de type acupuncture (aménagements répartis et/ou plus concentrés sur une partie de la cour), adossée aux qualités de l'existant, qui répare les dysfonctionnements (arbres étouffés, chaleur estivale, mobilier dégradé ou inexistant...) et améliore la vie dans la cour. Ces aménagements doivent être pensés pérennes et durables.*

## Article 6 – La commune

### Comité de pilotage

La commune constitue un comité de pilotage composé des différentes parties prenantes (élus, services techniques et périscolaires, équipe enseignante, parents d'élèves...) et s'assure de l'engagement de chacun dans le suivi et la facilitation de la mission.

### Moyens mis à disposition des prestataires pour la réalisation de la mission

- 50 000 €HT d'enveloppe globale comprenant rémunération des prestataires\* et enveloppe travaux\*\*.
- mise à disposition des services techniques (agents et équipements), dans la limite des capacités communales et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune (disponibilités estivales réduites...).

*\*La rémunération comprend tous les frais liés à l'équipe (honoraires concertation/conception et réalisation éventuelle, déplacements, hébergement éventuel, repas, impressions, petit matériel concertation...).*

*\*\*L'enveloppe travaux (achat de matériaux, équipements spécifiques, mobiliers, végétaux, locations, certification de jeux sur-mesure, intervention ponctuelle d'entreprise...) ne comprend ni interventions sur le bâti (y compris préau), sur les clôtures ou les réseaux, ni dépollution.*

La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature. La part allouée aux travaux devient dès lors l'enveloppe maximale allouée aux travaux. Le projet devra s'adapter à cette enveloppe, sans possibilité de deuxième phase de travaux ou d'avenant sur le montant des travaux.

#### **Non compris dans les 50 000 €ht**

- le temps-agent engagé par la commune
- les diagnostics préalables éventuels (amiante, réseaux)
- le contrôle des aires de jeux avant ouverture au public (bureau de contrôle)

#### **Article 7 – Le CAUE**

Le CAUE du Finistère est présent tout au long du projet : il assure la coordination du programme CHIFOUMI, suit l'avancement des missions auprès des communes et peut être sollicité comme une ressource, fort d'une expérience de plusieurs années dans l'accompagnement à la transformation des cours d'école. Il assurera également la valorisation des projets réalisés.

#### **Article 8 – Assurances**

Les prestataires sont tenus d'être assurés pour leur activité professionnelle et leur matériel dans le cadre de la mission, en adéquation avec leur statut professionnel et leur méthodologie (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, réalisation de chantier...). Les prestataires veilleront à respecter les normes en vigueur et les règles élémentaires de sécurité tout au long de la mission, dans le cadre de la concertation, la conception du projet et la réalisation.

#### **Article 8 – Rémunération des prestataires**

La part de l'enveloppe dédiée à la rémunération des prestataires (concertation/conception et éventuellement part de réalisation) fait l'objet d'un devis signé par la commune et d'un contrat cosigné par la commune et le prestataire à la même date que la présente convention tripartite. Le CAUE n'est pas partie prenante de ces transactions.

#### **Article 9 – Accords de reproduction et de représentation**

Les prestataires autorisent à titre gracieux le CAUE à représenter ou reproduire les éléments produits lors de la mission (photos, éléments de livrable...) et à les communiquer au public sur différents supports dans le cadre de la valorisation de la démarche. Ils pourront être utilisés par le CAUE dans le cadre strict et non-commercial de ses missions, et ce sur une durée de 20 ans. Le CAUE s'engage à ne pas dénaturer les contenus et à citer les mentions de responsabilité.

#### **Article 9 – Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## Article 10 – Litige

Dans l'hypothèse où les parties ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait à Porspoder, le 17 septembre 2023, en 3 exemplaires,

Pour la commune,  
Le Maire, **M. Yves ROBIN**



Pour les prestataires,  
la mandataire **Mme Marie GUENGANT-JIRA**

Pour le CAUE du Finistère  
Le Président, **M. Didier GUILLON**





Amenagement de la cour de l'école du Spornoc à Porspoder : federons pour un projet unique, une cour sur-mesure !

Calendrier prévisionnel indicatif / Onésime passage / Septembre 2023

| Calendrier prévisionnel indicatif / Unclisme Paysage / Septembre 2023 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|----------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|
|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre |
| PHASE                                                                 | ACTIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
| Diagnostic / Esquisse                                                 | Réunion de lancement.<br>Rencontre / échange avec l'équipe pédagogique, les élus.<br>Première visite de site.<br><br>Atelier avec les écoliers : comprendre les cours<br>1/2 journée par classe • Réunion assistée aux rectorats<br>Gouter et rencontre avec les parents en fin de journées, appel aux ressources.<br><br>Journée de travail sur site.<br>Diagnostic patrimonial, sensible, technique, ressources disponibles...<br>Rencontre avec les gestionnaires, pisciculteurs, APE.<br><br>Réunion de présentation du diagnostic/esquisse au Comité de Pilotage<br>Etat des lieux et premières pistes de projet valider les nouveaux équipements, acter des usages futurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
|                                                                       | Avant-projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
|                                                                       | Atelier avec les écoliers : imaginer.<br>Temps de travail avec Clément Boulardier moniteur à Landaverde et avec Erwan Blach artiste plasticien habitant de Bourgois-Ménedelle et Primettes, chacun travaille à imaginer sa cour<br>Quels jeux ou modules ? une fresque ? des plantations au sol ?<br><br>Point d'étape<br>Avec l'équipe enseignante, les futurs gashennaires, acteurs locaux ? (anticiper l'entretien, offrir les ressources disponibles.)<br><br>Atelier pédagogique / périscolaire "Construire une serre / initier un jardin pédagogique (au sein de l'espace clos par exemple) / une mini-pépinière"<br><br>Toile aux plantes et aux matériaux<br>Temps collectif avec les parents : dans la cour, atelier techniques (à planter dans la cour directement ou à mettre en jauge dans le "parcours de l'école"), apports de ressources utiles pour les futurs aménagements<br><br>Présentation aux élèves : Les propositions de mobiliers et de mise en couleur de la cour.<br>(sur la base de l'atelier réalisé en janvier)<br><br>Atelier pédagogique / périscolaire Travail autour des plantes et arbres que les élèves voudraient avoir dans leur cour ? S'accapiter des plantes de la forêt aux plantes ? Visiter la pépinière du Bord de Mer / Autre ?<br><br>Réunion de présentation de l'AVP au Comité de Pilotage<br>Préciser les modalités d'interventions : dessin détaillé des aménagements, choix des revêtements, chiffrage + organisation de la phase "chantier" (vieux métiers en règle ceux où des parents peuvent-être associés, ceux auxquels les écoliers peuvent participer) |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
|                                                                       | Chartiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
|                                                                       | Préfiguration / réunion de préparation du chantier avec les services<br>Intervention des Services de la commune (ou entreprises si nécessaire) en partenariat avec Onésime :<br><br>Intervention sur les 2 cours suivant les aménagements prévus : découpe définitif, préparation des aspects à planifier, passes pour capteurs aire de jeux (tout ce qui ne peut pas être fait en présence des élèves)<br><br>Construction du mobilier sur-mesure avec Clément (modalités à déterminer)<br>Réalisation des fresques et peintures par Erwan (modalités à déterminer)<br><br>Atelier avec les écoliers : Faire.<br>Associer les élèves à l'aménagement de leur cour. Temps de plantation / semis, peint baracade (grahers), débroussaillage du nouveau mobilier<br><br>Plantation des arbres et arbustes à l'automne<br>Avec les enfants et les agents du service espaces-verts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
|                                                                       | Inauguration des nouvelles cours, événement festif<br><br>L'équipe réalise une exposition retraçant le projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |
| En parallèle                                                          | Redaction d'un Carnet de bord                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |

